



Creation d'une societe en angleterre

Par Visiteur

Bonjour,

je suis résident français je désire créer une petite entreprise de location de véhicule de sport.

Pour cela je désire ouvrir une entreprise en Angleterre sur laquelle j'enregistrerai le ou les véhicules. Car il est plus facile et moins couteux d'acheter et d'immatriculer des véhicules de ce type en Angleterre qu'en France.

Les véhicules seront donc immatriculer en Angleterre.

C'est la que ça se complique, le ou les véhicules seront principalement loué sur la cote d'azur, sur Cannes, c'est la qu'il y a le plus de demande.

Quels sont de votre point de vue les risques avec ce type de montage.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

A mon avis, votre histoire présente deux problèmes important:

-Tout d'abord, vous ne pourrez pas vous servir de ces voitures plus de 6 mois par an en France sinon quoi, vous serez obligé de prendre une assurance française.

-Une assurance française n'acceptera jamais d'assurer une voiture étrangère.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Bonjour, du point de vue de l'assurance il n'y a pas de probleme. Mon assureur m'a deja rassure sur ce point ;).

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Ayant déjà eu affaire à la frilosité des assurances, je suis agréablement surpris par cette nouvelle.

Bien cordialement,

A bientôt j'espère.

Par Visiteur

Bonjour.

Si vous avez trouvé une assurance pour les voitures, que ces dernières sont déclarées à l'étranger et que comme je l'avais rappelé dans le premier message, les voitures ne résident pas plus de 6 mois par ans sur le territoire français, il n'y a pas de problème à priori.

Bien cordialement.